

# CRISE ÉNERGÉTIQUE

## LE SNPC FO GENDARMERIE ENTENDU EN PARTIE



Suite aux différentes demandes du **SNPC FO GENDARMERIE**, la DGGN vient de communiquer des annonces auprès de l'ensemble des formations administratives.



La DGGN demande que **JUSQU'AU 30 JUIN**, quand cela est possible, d'accorder jusqu'à **3 JOURS DE TÉLÉTRAVAIL** pour les personnels civils assurant des missions télétravaillables et qui habituellement utilisent leur véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu de travail.

Pour les personnels dont les missions ne sont pas télétravaillables, il ne sera pas possible de mettre en place des semaines en 4 jours qui, selon la DGGN, désorganiserait le bon fonctionnement des unités. En revanche, des **SOLUTIONS DE COVOITURAGE** seront recherchées afin de faciliter leurs déplacements.



Pour les personnels ne pouvant télétravailler, le **SNPC FO GENDARMERIE** maintient sa revendication d'une organisation du travail sur 4 jours, à raison de 38 heures hebdomadaires. Cette modalité est pleinement réalisable. Le jour en moins peut varier d'un agent à l'autre, comme c'est déjà le cas lors des périodes de congés.



À l'occasion du prochain CSA GN  
le **SNPC FO GENDARMERIE** demandera un point de situation par FA sur la mise en oeuvre de cette mesure !

**Notre force, c'est vous !**